

Caractéristiques des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, 2009 à 2020

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le vendredi 27 mai 2022

Après avoir augmenté au cours des dernières années, le taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu était inchangé en 2020. Les infractions avec violence au *Code criminel* représentaient environ 1 crime venu à l'attention de la police sur 5 en 2020, et une arme à feu était présente sur les lieux d'environ 3 % de ces affaires.

Au cours de la première année de la pandémie de COVID-19, la police a déclaré que 8 344 personnes ont été victimes de crimes violents dans lesquels une arme à feu était présente lors de la perpétration de l'infraction, ce qui représente un taux de 29 victimes pour 100 000 habitants. Ce taux était inchangé comparativement à celui enregistré en 2019. Auparavant, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu suivaient une tendance à la hausse depuis 2014 et la plus forte augmentation avait été enregistrée en 2015.

L'article de *Juristat* intitulé « [Tendances des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, 2009 à 2020](#) », qui est diffusé aujourd'hui, dresse un portrait détaillé des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu déclarés par la police au Canada, au moyen des données tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et de l'Enquête sur les homicides. L'article présente également les différences entre les crimes commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions urbaines et ceux perpétrés dans les régions rurales du sud et du nord du Canada. Il porte aussi sur les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu avant et après la hausse notable enregistrée en 2015, soit la période allant de 2009 à 2014 et celle allant de 2015 à 2020. Dans cette étude, le Québec est exclu de l'analyse des données du Programme DUC en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Après plusieurs années de reculs, les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu commencent à augmenter en 2014

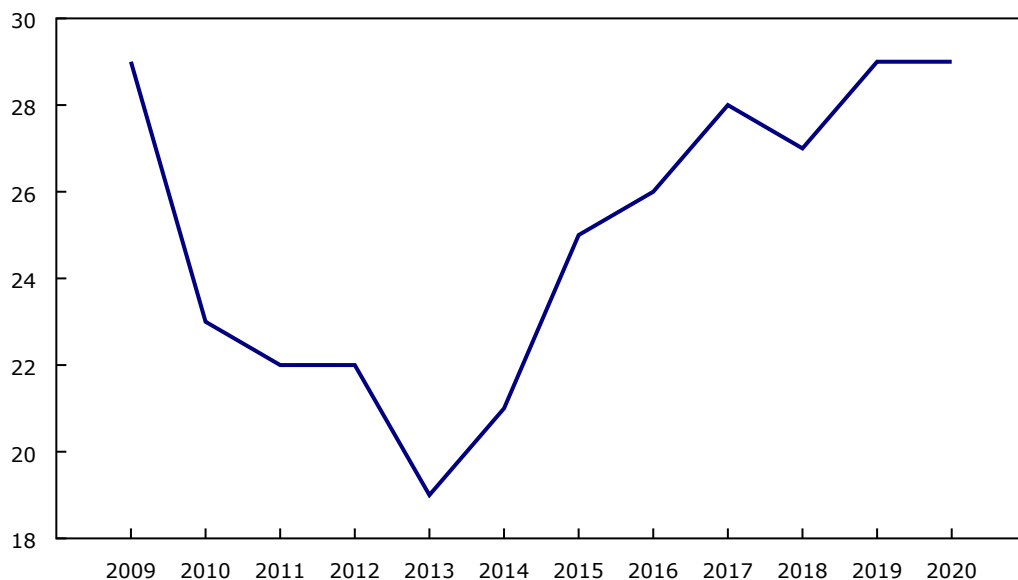
De 2013 à 2019, les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada ont augmenté après avoir connu une baisse graduelle au cours des années précédentes. Par conséquent, les taux enregistrés en 2009 et en 2020 sont identiques (29 victimes pour 100 000 habitants).



Graphique 1

Tendances des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu déclarés par la police, 2009 à 2020

taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu pour 100 000 habitants



Note(s) : Les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu correspondent aux crimes violents déclarés par la police dans les affaires sur les lieux desquelles une arme à feu était présente. Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Les taux sont calculés en fonction du nombre de victimes pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, fichier sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (3302).

La hausse des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu observée au cours de la deuxième période peut s'expliquer en grande partie par les augmentations enregistrées pour certains types de crimes, plus particulièrement les infractions suivantes : décharger une arme à feu avec une intention particulière, braquer une arme à feu et utiliser une arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel. En moyenne, les taux observés de 2015 à 2020 pour ces infractions étaient près du double des taux enregistrés de 2009 à 2014.

Au cours de la première année de la pandémie de COVID-19, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu augmentent dans certaines régions du pays et diminuent dans d'autres

Le taux national de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu était inchangé en 2020, en raison de l'augmentation des taux dans certaines régions du pays et de leur diminution dans d'autres.

En 2020, des hausses notables des taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ont été déclarées dans les régions rurales du sud de la Colombie-Britannique (+34 %), dans la partie rurale du nord de l'Ontario (+32 %), dans les régions rurales de l'Alberta (+32 % dans le Nord et +31 % dans le Sud), dans les Territoires du Nord-Ouest (+23 %) et en Nouvelle-Écosse (+22 %).

Parallèlement, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ont diminué considérablement de 2019 à 2020 au Nunavut (-49 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (-20 %), dans les régions urbaines de la Saskatchewan (-19 %) et au Manitoba (-16 %), où des baisses ont été enregistrées dans toutes les régions.

Les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu sont les plus élevés en Saskatchewan, au Manitoba et dans les territoires

Comme c'est le cas des crimes violents en général, en 2020, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ont été les plus élevés en Saskatchewan, au Manitoba et dans les territoires.

Alors que les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont affiché les taux les plus élevés de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu, ils ont également enregistré les taux globaux de crimes violents les plus élevés au Canada en 2020. Toutefois, dans ces territoires, les crimes commis à l'aide d'une arme à feu représentaient une proportion relativement faible de tous les crimes violents, comparativement aux autres régions. Pour ce qui est de la proportion des crimes commis à l'aide d'une arme à feu parmi l'ensemble des crimes violents, elle était plus élevée en Saskatchewan (3,9 %), en Alberta (3,4 %) et en Ontario (3,2 %); les crimes violents étaient plus souvent commis à l'aide d'une arme à feu dans ces secteurs de compétence.

Dans la plupart des provinces, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu sont plus élevés dans les régions rurales que dans les centres urbains

Dans la plupart des provinces, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les centres urbains, et ils étaient plus particulièrement élevés dans les régions rurales du Nord. En 2020, les seules provinces où les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu étaient plus faibles dans les régions rurales que dans les régions urbaines étaient l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario.

Tableau 1**Victimes de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu déclarés par la police, provinces et territoires, régions rurales et régions urbaines, 2020**

	Régions urbaines taux	Régions rurales du Sud taux	Régions rurales du Nord taux	Total taux
Canada	27	28	86	29
Terre-Neuve-et-Labrador	11	10	22	11
Île-du-Prince-Édouard	12	11	0	11
Nouveau-Brunswick	24	34	0	28
Nouvelle-Écosse	25	15	0	22
Ontario	25	12	21	24
Manitoba	50	30	123	51
Saskatchewan	58	65	471	74
Alberta	33	54	94	39
Colombie-Britannique	17	25	31	18
Yukon	37	...	186	62
Territoires du Nord-Ouest	44	...	239	142
Nunavut	...	...	0	84

... n'ayant pas lieu de figurer

Note(s) : Les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu correspondent aux crimes violents déclarés par la police dans les affaires sur les lieux desquelles une arme à feu était présente. Exclut le Québec en raison de la proportion élevée d'affaires dans lesquelles l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire a été déclarée comme étant inconnue. Exclut les données du Service de police municipal de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Les taux sont calculés en fonction du nombre de victimes pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source(s) : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, fichier sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (3302).

Les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions urbaines mettent plus souvent en cause des armes de poing, tandis que les carabines ou les fusils de chasse sont plus souvent utilisés dans les régions rurales

En 2020, comme lors des années précédentes, la majorité (59 %) des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada mettaient en cause une arme de poing, mais des différences notables ont été observées entre les régions urbaines et les régions rurales. Pour la plupart (63 %) des victimes de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions urbaines, l'affaire dont elles ont été victimes mettait en cause une arme de poing. En revanche, les armes de poing étaient moins souvent présentes sur les lieux de l'affaire dans les régions rurales (20 %).

Ce sont plutôt les carabines et les fusils de chasse qui étaient le plus souvent présents lors de la perpétration de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions rurales (43 % par rapport à 12 % dans les régions urbaines). Les autres armes semblables à des armes à feu, comme un fusil à plombs ou un pistolet lance-fusées ou un type inconnu d'arme à feu, étaient aussi proportionnellement plus souvent présentes sur les lieux des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions rurales (30 % par rapport à 20 % dans les régions urbaines).

Les crimes mettant en cause d'autres armes à feu (comme les carabines ou les fusils de chasse à canon scié et les armes à feu entièrement automatiques) étaient relativement rares; ces armes étaient présentes sur les lieux de 5 % des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions urbaines et sur les lieux de 7 % de ces crimes perpétrés dans les régions rurales.

De 2019 à 2020, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada augmente

En 2020, la police a déclaré un total de 743 victimes d'homicide au Canada. Pour 277 de ces victimes, une arme à feu a été utilisée pour commettre l'homicide, ce qui représente un taux de 0,73 homicide commis à l'aide d'une arme à feu pour 100 000 habitants.

La Nouvelle-Écosse (2,45) est la province qui a enregistré le taux le plus élevé d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2020 en raison de la fusillade de masse survenue en avril 2020, laquelle a fait 22 victimes. Cette fusillade de masse a eu une incidence importante sur le nombre et le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu en Nouvelle-Écosse et à l'échelle nationale. Par rapport aux autres provinces, la Saskatchewan (1,53) et l'Alberta (1,31) ont également enregistré des taux élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2020.

De 2019 à 2020, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada a augmenté de 5 % (15 victimes de plus). Cette hausse est principalement attribuable aux augmentations enregistrées en Nouvelle-Écosse et en Alberta. En revanche, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a diminué dans presque toutes les autres provinces.

Des activités liées aux gangs ont été confirmées ou soupçonnées dans 39 % de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Dans l'ensemble, les homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu représentaient 14 % de tous les homicides en 2020, comparativement à 20 % en 2019 et à 19 % en 2018.

Note aux lecteurs

Le présent communiqué est fondé sur un article de Juristat qui contient des renseignements sur les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu déclarés par la police au Canada. Ce rapport repose sur les données tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), un recensement annuel de tous les crimes qui ont été signalés aux services de police fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux au Canada.

Dans le présent rapport, tous les résultats du Programme DUC excluent la province de Québec en raison de la grande proportion d'affaires sur les lieux desquelles l'arme la plus dangereuse était inconnue. Ils excluent également les données du Service de police municipal de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Les données sur les homicides tirées de l'Enquête sur les homicides portent sur l'ensemble du Canada, y compris le Québec.

Dans cette étude, les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu concernent les victimes des crimes violents pour lesquels une arme à feu était l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire et pour lesquels la police a jugé que la présence de l'arme à feu était pertinente à l'affaire. Il convient de souligner que, pour qu'une affaire soit considérée comme ayant été commise à l'aide d'une arme à feu, il suffit qu'une arme à feu soit présente lors de la perpétration de l'infraction, et pas nécessairement utilisée. Les affaires de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ne comprennent pas les infractions sans violence au Code criminel lors desquelles une arme à feu était présente, y compris les infractions administratives comme l'entreposage non sécuritaire, ou des infractions avec violence se rapportant explicitement aux armes à feu comme la décharge d'une arme à feu avec une intention particulière où aucune victime n'a été identifiée.

Les services de police ruraux sont ceux qui desservent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Les services de police urbains sont ceux qui desservent un territoire où la majorité de la population vit dans une RMR ou une AR. Une RMR ou une AR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé « noyau »). Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau. Une AR doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants. Pour faire partie d'une RMR ou d'une AR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées au noyau, c'est-à-dire qu'au moins 50 % de leur population doit transiter par le noyau, le débit de la migration quotidienne étant calculé à partir des données sur le lieu de travail du recensement précédent.

Les régions rurales du Nord comprennent tous les services de police ruraux des territoires et du Nord provincial, qui désigne les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique (Nord et Sud — Variante de la Classification géographique type de 2016). Les régions rurales du Sud comprennent les services de police ruraux des régions du sud de ces provinces ainsi que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3302](#) et [3315](#).

L'article de *Juristat* intitulé « [Tendances des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, 2009 à 2020](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).